UN AVENIR SANS OBSTACLES

PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ 2023-2025

CBC Radio-Canada

Plan national sur l’accessibilité de CBC/Radio-Canada

1. Renseignements généraux

1.1 Message de la présidente-directrice générale

Un diffuseur public est avant tout un diffuseur accessible. Voilà pourquoi l’accessibilité figure parmi nos engagements depuis plusieurs décennies à CBC/Radio-Canada, afin de garantir l’accès de toute la population à nos services et à nos contenus. Pour ne citer qu’un exemple, la diffusion de nos toutes premières émissions sous-titrées remonte à plus de 40 ans : c’était en 1981. Depuis, les technologies ont évolué, au même titre que notre compréhension de l’accessibilité.

Aujourd’hui, avec ce plan national sur l’accessibilité, nous poussons plus loin notre engagement à servir et à refléter l’ensemble des Canadiens et Canadiennes. Après tout, une bonne partie de la population fait l’expérience du handicap à un moment ou à un autre, que celui-ci soit temporaire ou permanent. Actuellement, une personne sur cinq au pays vit avec un handicap.

Assurer l’accès à tous et à toutes, cela veut dire incarner l’accessibilité dans l’ensemble de nos activités, tant à titre de diffuseur que d’employeur. Cela veut dire reconnaître, éliminer et prévenir les obstacles, ceux qui entravent l’accès à nos services comme ceux qui touchent au milieu de travail, en plus de représenter la réalité des personnes en situation de handicap dans notre programmation.

Ce plan national sur l’accessibilité nous met sur la bonne voie pour réaliser ces ambitions. Nous voulons faire de CBC/Radio-Canada le média public exempt d’obstacles que le Canada mérite. Nous voulons être un chef de file mondial en matière d’accessibilité, propulsé par la contribution des personnes en situation de handicap.

Les membres du personnel de CBC/Radio-Canada en situation de handicap ont joué un rôle névralgique à chaque étape de la préparation du plan, et leur formidable travail me remplit de fierté. Je suis fière, aussi, des consultations que nous avons menées auprès des Canadiens et Canadiennes en situation de handicap. Des centaines de personnes vivant avec un handicap ont pris le temps de nous transmettre leurs observations et

leur vision du diffuseur public : leur contribution a orienté nos réflexions sur l'inclusion et l'accessibilité au sein de l'organisation.

Ce plan sur l'accessibilité présente sept objectifs stratégiques qui touchent à tout ce que nous faisons et qui vont guider notre transformation : le contenu, le recrutement, les efforts en matière de rétention et de promotion du personnel, les technologies et les infrastructures font partie des champs d'action prévus.

Je suis convaincue que ce plan viendra renforcer la confiance que nous témoignent les Canadiens et les Canadiennes, et par-dessus tout les personnes qui vivent avec un handicap, en nous permettant de bâtir un avenir exempt d'obstacles à CBC/Radio-Canada. Être un diffuseur public accessible : c'est non seulement possible, c'est à notre portée.

Catherine Tait
Présidente-directrice générale,
CBC/Radio-Canada

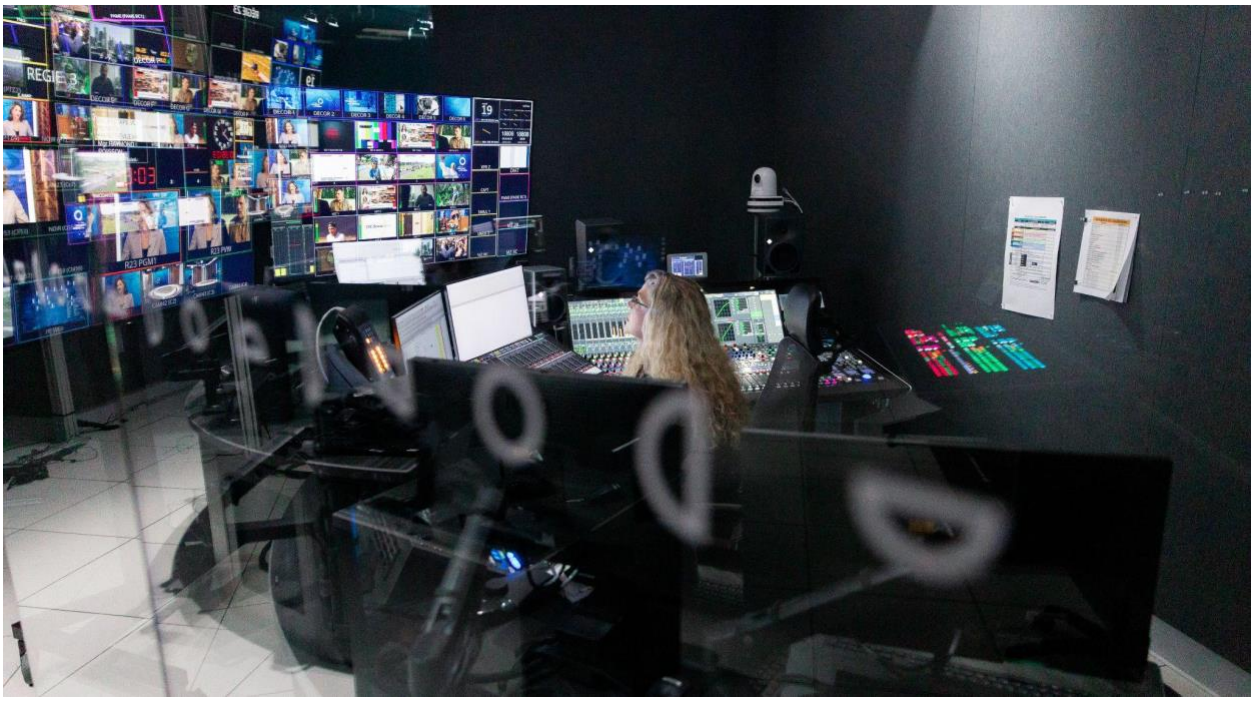

Une de nos salles de régie.

1.2 Notre vision pour rendre CBC/Radio-Canada accessible

CBC/Radio-Canada veut contribuer à transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles d'ici 2040. À titre de média public, nous voulons être un chef de file mondial en matière d'accessibilité, propulsé par la contribution des personnes en situation de handicap.

Pour nous, rendre CBC/Radio-Canada plus accessible, c'est offrir une expérience employé accessible et inclusive, représenter la diversité des handicaps en ondes et dans les coulisses, et promouvoir l'accessibilité dans toutes nos activités. Le présent plan est au cœur de notre engagement à reconnaître, à éliminer et à prévenir les obstacles, en concordance avec le mandat que nous avons de renseigner, d'éclairer et de divertir l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Sept objectifs stratégiques orienteront nos démarches au cours de la période 2023 à 2025 :

1. Améliorer l'inclusion des membres du personnel en situation de handicap.
2. Augmenter le recrutement, la rétention et les promotions des personnes en situation de handicap au sein de notre effectif.

3. Créer et promouvoir des contenus qui reflètent la diversité des personnes en situation de handicap vivant au Canada.
4. Accroître les occasions pour les créateurs et créatrices en situation de handicap dans l'industrie médiatique.
5. Accroître l'accessibilité de nos contenus avec un accent sur le numérique.
6. Améliorer l'accessibilité de nos technologies et de nos infrastructures.
7. Développer un savoir et une expertise en matière d'accessibilité au sein du personnel.

Ce plan sur l'accessibilité montre où nous en sommes aujourd'hui, ce que nous avons appris des consultations menées auprès des Canadiens et Canadiennes en situation de handicap et les résultats auxquels nous souhaitons aboutir dans trois ans, afin d'être le média de service public accessible que le Canada mérite.

1.3 Rétroaction et coordonnées

Il est possible de transmettre une rétroaction sur l'accessibilité à CBC/Radio-Canada par l'un ou l'autre des moyens énumérés ci-dessous. Nos adjoints bureautiques en accusent réception et font un suivi auprès des personnes qui fournissent une rétroaction (si celle-ci n'est pas anonyme). La responsable de l'accessibilité assure le suivi du plan sur l'accessibilité et du processus d'amélioration de l'accessibilité.

Il est également possible de communiquer aux coordonnées indiquées pour demander un exemplaire du plan sur l'accessibilité ou du processus de rétroaction en format imprimé, en gros caractères, en braille, en format audio ou dans un format électronique compatible avec les technologies adaptées.

Courrier	Société Radio-Canada Centre d'assistance 1000, avenue Papineau, étage 7N Montréal (Québec) H2K 0C2
Téléphone	Sans frais (au Canada seulement) : 1 866 306-4636

Formulaire de rétroaction sur nos sites web	Formulaire Contactez-nous
Courriel	accessibilite@radio-canada.ca

2. Emploi

Un de nos plateaux de tournage.

2.1 Situation actuelle

Nous avons la volonté de constituer et de maintenir un effectif qui reflète le Canada et, pour ce faire, d'améliorer la représentation des personnes en situation de handicap. Depuis 2019, la diversité des nouvelles embauches est un pilier de notre stratégie institutionnelle ainsi qu'un objectif de rendement clé en vue d'incarner le Canada d'aujourd'hui.

Au terme de l'exercice 2021-2022 (en mars 2022) :

- 4,0 % des membres du personnel de CBC/Radio-Canada se déclaraient en situation de handicap, comparativement à une disponibilité dans l'industrie de 8,2 %[1].
- 6,0 % de nos nouvelles recrues (à des postes d'une durée de 13 semaines ou plus) se déclaraient en situation de handicap.

[1] Les données sur la disponibilité de la main-d'œuvre canadienne sont tirées des enquêtes de Statistique Canada pour 2016-2017.

2.2 Mesures

CBC/Radio-Canada a mis en place un éventail de politiques, de programmes, de pratiques et de services qui visent à traiter les obstacles recensés, à prévenir le développement d'obstacles supplémentaires et à multiplier les occasions d'améliorer l'accessibilité en milieu de travail. Voici quelques faits saillants :

- En février 2022, nous avons lancé notre politique Équité, diversité, inclusion et prévention de la discrimination, comprenant un ensemble d'énoncés sur l'accessibilité et les mesures d'accommodement raisonnables.

- En février 2022, le champ d'application de la plateforme Fais-toi entendre, permettant aux membres du personnel de CBC/Radio-Canada de déclarer, de manière anonyme et confidentielle, un cas de racisme au travail, a été élargi à l'ensemble des motifs de distinction illicite visés par la Loi canadienne sur les droits de la personne, notamment le handicap. Cette extension vient étoffer les mesures établies pour prévenir et traiter les cas de discrimination fondés sur le handicap au travail.

- En juillet 2022, nous avons lancé l'autoformation en ligne Sensibilisation à la réalité des personnes en situation de handicap, offerte au personnel de CBC/Radio-Canada. Combinant témoignages et activités en ligne, la formation présente aux participants et participantes les différents types de handicap, les obstacles possibles sur le lieu de travail et les solutions à leur portée pour améliorer l'accessibilité dans leur sphère d'influence.

- CBC/Radio-Canada offre aussi tout au long de l'année plusieurs programmes qui visent à élargir les possibilités des personnes en situation de handicap dans l'organisation : le programme CAPE, le programme On-Air Talent et le Fonds de développement pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). Ils s'ajoutent à une panoplie d'initiatives visant à élargir les occasions professionnelles des créateurs et créatrices en situation de handicap dans l'industrie médiatique, dont l'initiative de l'équipe OHdio, responsable des balados en français, et AccessCBC (en anglais seulement).

2.3 Apprentissages

En nous appuyant sur l'analyse des données relatives aux effectifs et sur les informations tirées des consultations, nous avons dégagé plusieurs axes clés sur lesquels CBC/Radio-Canada peut encore agir pour éliminer les obstacles :

- **Améliorer les procédures d'accommodement au travail**
  Nous avons entendu que le processus actuel pourrait être rationalisé et simplifié.

- **Accroître le recrutement intentionnel des personnes en situation de handicap**
  Nous avons entendu qu'il y avait des pistes d'amélioration à explorer sur le plan du recrutement. D'une part, il nous faut adopter une démarche plus intentionnelle auprès des personnes en situation de handicap sur le marché du travail. D'autre part, l'expérience se doit d'être plus fluide en matière d'accommodement à toutes les étapes, qu'il s'agisse de l'acquisition des talents, de l'accueil ou de l'intégration.

- **Élargir les possibilités de promotion et de développement professionnel**
  Nous avons entendu que les possibilités de promotion et de développement professionnel paraissaient plus limitées aux membres du personnel en situation de handicap qu'à leurs collègues sans handicap.

- **Améliorer la sensibilisation aux réalités des personnes en situation de handicap au travail**
  Nous avons entendu que le personnel gagnerait à mieux connaître les différentes formes de handicap et d'accommodement afin de déjouer les idées fausses et les attitudes qui font obstacle.

Station de CBC/Radio-Canada à Vancouver.

2.4 Voie à suivre

Deux objectifs stratégiques orientent nos démarches relatives à l'emploi dans le cadre de ce premier plan triennal sur l'accessibilité :

1. Améliorer l'inclusion des membres du personnel en situation de handicap dans notre milieu de travail.

2. Augmenter le recrutement, la rétention et les promotions des personnes en situation de handicap au sein de notre effectif.

2.4.1 Améliorer l'inclusion des membres du personnel en situation de handicap

CBC/Radio-Canada reconnaît que la perception de ce qu'est l'inclusion varie d'une personne à l'autre et que le terme inclusion peut recouvrir de nombreuses significations. Dans le cadre du présent plan, nous avons établi deux axes d'amélioration en matière d'inclusion : la mobilisation des employés et leur satisfaction à l'égard du processus d'accommodement.

Résultat souhaité	Mesure	Source des données
Indice de mobilisation des employés en situation de handicap comparable à l'indice des employés sans handicap	Indice de mobilisation des employés qui se déclarent en situation de handicap	Sondage annuel sur la mobilisation des employés
Procédures d'accommodement au travail améliorées	Satisfaction des employés à l'égard de leur expérience dans la procédure d'accommodement	Pas de données : mesures à établir

2.4.2 Augmenter le recrutement, la rétention et les promotions des personnes en situation de handicap au sein de notre effectif

CBC/Radio-Canada s'emploie à résorber la sous-représentation des personnes en situation de handicap dans tous ses effectifs. Nos démarches se révéleront concluantes lorsque nous mesurerons des améliorations au chapitre du recrutement, de la

représentation (rétention) et du taux de promotion des personnes en situation de handicap.

Résultat souhaité	Mesure	Source des données
Recrutement amélioré des personnes en situation de handicap	Pourcentage de nouvelles recrues qui se déclarent en situation de handicap	Questionnaire interne d'auto-identification
Représentation accrue des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des effectifs	Représentation en pourcentage des personnes en situation de handicap dans les effectifs	Questionnaire interne d'auto-identification
Occasions de développement professionnel et de promotion bonifiées dans l'organisation pour les employés en situation de handicap	Représentation en pourcentage des personnes en situation de handicap dans les promotions	Questionnaire interne d'auto-identification

2.4.3 Mesures

Le premier plan triennal ciblera les catégories d'emploi suivantes : postes non affiliés, postes ayant une incidence sur la diversité de la programmation, personnel d'antenne. Ces catégories sont apparues comme prioritaires dans nos consultations. Si nous souhaitons résorber la sous-représentation dans l'ensemble de nos effectifs, nous croyons qu'en ciblant ces trois catégories d'employés, nous pourrons progresser plus rapidement et appuyer le changement à l'échelle de l'organisation, de manière à incarner le Canada d'aujourd'hui dans notre organisation comme dans nos services.

Au cours des années 2023 à 2025, le groupe Personnes et Culture dirigera la mise en œuvre des mesures suivantes à l'échelle de l'organisation :

- Collaborer avec la direction de Gestion des talents (Personnes et Culture) pour élargir la participation des membres du personnel en situation de handicap aux initiatives axées sur le développement professionnel et l'avancement, comme le programme de mentorat INSPIRE (qui cible les groupes sous-représentés) et le Fonds de développement pour l'EDI.

- Réviser nos Règles et procédures relatives aux mesures d'accommodement pour réduire les obstacles structurels empêchant l'accès à ces mesures. Cette révision est en cours et doit s'achever en 2023.

- Ajouter des ressources sur l'accommodement pour les personnes en situation de handicap et leurs gestionnaires, notamment des formations et des ressources en libre-service.

- Faire une analyse des écarts liée à la représentation des personnes en situation de handicap dans les catégories d'emploi prioritaires, en tenant compte du recrutement, de la rétention et du taux de promotion. Là où l'on recense des écarts de représentation avec la disponibilité de la main-d'œuvre canadienne, élaborer des plans d'action pour combler ces écarts durablement.

- Analyser les résultats des sondages sur la mobilisation des employés en comparant les résultats des personnes en situation de handicap aux résultats globaux. Là où l'on relève des résultats moins bons, élaborer des plans d'action pour combler ces écarts durablement.

3. Environnement bâti

Station de CBC/Radio-Canada à Vancouver.

3.1 Situation actuelle

En 2023, CBC/Radio-Canada compte 71 installations dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada. Détenues ou louées, elles sont en activité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ce réseau d'espaces physiques nous assure un dynamisme et une facilité de production, tout en jouant directement sur notre capacité à être accessibles et inclusifs. Si l'on se penche sur notre portefeuille immobilier, la situation actuelle en matière d'accessibilité varie d'une région à l'autre en fonction des différents codes du bâtiment qui s'appliquent à l'échelle municipale, provinciale et territoriale et selon l'année de construction. Les obstacles sont nombreux dans nos installations, mais notre équipe du secteur immobilier cherche activement à les repérer, à les éliminer et à les prévenir par divers moyens.

La prévention des obstacles est l'objectif premier sur les sites récemment loués, en même temps qu'un travail important s'accomplit sur nos autres sites pour éliminer les obstacles existants. À titre d'exemple, voici plusieurs améliorations apportées aux installations qui nous appartiennent :

- Aménagement de plusieurs entrées d'immeuble pour les rendre plus accessibles (p. ex. installation de rampes et accès facilité à partir du trottoir);
- Installation d'ascenseurs, d'appareils élévateurs et de rampes;

- Mise à niveau des ascenseurs (p. ex. ajout de miroirs, de boutons en braille et de fonctions à commande vocale);
- Élimination des entraves au déplacement dans les couloirs;
- Installation de toilettes universelles et accessibles;
- Installation d'un éclairage à intensité variable;
- Remplacement d'éléments sur les portes pour une utilisation facilitée;
- Mise en place d'une signalisation multiformats (p. ex. braille, lettrage en relief);
- Application de normes ergonomiques au mobilier des postes de travail individuels et des espaces collaboratifs (p. ex. hauteur ajustable, sièges coussinés);
- Aménagement de places accessibles dans les stationnements.

Ajoutons que nous révisons nos lignes directrices et nos processus à la lumière des acquis successifs, de façon à étendre ces pratiques exemplaires à tous nos biens immobiliers.

3.2 Mesures

Nos efforts pour améliorer l'accessibilité de l'environnement bâti suivent deux axes : il s'agit d'une part de prévenir le développement de nouveaux obstacles et d'autre part d'éliminer les obstacles existants. L'objectif primordial est de trouver des solutions pour améliorer l'accessibilité de nos installations. Voici quelques faits saillants :

3.2.1 Prévenir les nouveaux obstacles

- **Séances de collaboration en aménagement :** Dans le cadre du réaménagement de certaines aires de travail, notre équipe du secteur immobilier anime des ateliers d'aménagement par quartier, composés de personnes déléguées des services concernés. Ce processus participatif permet la prise en compte des besoins actuels et futurs en matière d'accessibilité au démarrage même d'un projet.

- **Examen par un prestataire expert en la matière :** Un prestataire de services spécialisé dans l'accessibilité de l'environnement bâti examine les plans d'aménagement préliminaires devant servir aux rénovations prévues.

- **Ergonomie :** Nous intégrons les meilleures pratiques ergonomiques à l'élaboration de nos normes institutionnelles relatives au mobilier. En plus de faire des choix de mobilier réfléchis pour éviter le développement d'obstacles à l'accessibilité, nous convions les membres du personnel à suivre une formation obligatoire sur l'ergonomie et mettons à leur disponibilité un ensemble de ressources ergonomiques en libre-service. Une évaluation ergonomique leur est aussi proposée, débouchant sur des recommandations adaptées à leurs besoins.

3.2.2 Éliminer les obstacles existants

- **Audits par un prestataire expert en la matière :** Un prestataire de services spécialisé dans l'accessibilité de l'environnement bâti effectue des audits de nos installations. Les enjeux signalés orientent les priorités du programme d'accessibilité de notre secteur immobilier, ainsi que les normes et lignes directrices de l'organisation en matière d'accessibilité du lieu de travail.

- **Mesures d'adaptation dans l'environnement bâti :** Notre équipe du secteur immobilier aide les gestionnaires et les employés à identifier les mesures d'adaptation requises dans l'environnement bâti.

- **Projets pilotes :** Nous menons des projets pilotes dans différents sites au pays pour mettre à l'essai de nouveaux mobiliers et de nouvelles technologies touchant au matériel informatique, servant à préparer leur mise en place (ou non) dans l'ensemble des installations.

3.3 Apprentissages

La rétroaction des utilisateurs oriente largement la révision des normes et des lignes directrices de CBC/Radio-Canada relatives au milieu de travail. Les commentaires recueillis dans ce processus de rétroaction mais aussi au cours de nos consultations ont aidé à dégager les obstacles et les éléments à améliorer dans l'environnement bâti. Voici plusieurs axes clés sur lesquels CBC/Radio-Canada peut encore agir pour éliminer les obstacles :

- **Aller au-delà de la simple conformité aux réglementations**
  Nous avons entendu que le respect des codes et règlements du bâtiment n'englobait pas la prise en compte de tous les handicaps. Des handicaps invisibles peuvent aussi entrer en ligne de compte dans l'utilisation de l'espace, et les besoins des personnes neurodivergentes à l'interne doivent être

expressément pris en compte dans l'aménagement des environnements de travail.

- **Améliorer les voies de communication avec l'ensemble des utilisateurs**
  Nous avons entendu qu'il pouvait être difficile de savoir à qui et comment signaler la présence d'un obstacle dans l'environnement bâti. Ces difficultés peuvent ralentir la mise en place d'une solution, ajouter à la frustration et entraîner le sous-signalement des problèmes d'accessibilité.

- **Mieux présenter l'information sur l'accessibilité**
  Nous avons entendu que l'information sur l'accessibilité de nos installations pouvait être difficile à trouver pour les personnes de l'extérieur comme pour les membres du personnel. Faire en sorte que les gens puissent se renseigner plus facilement sur l'accessibilité de l'environnement bâti aiderait beaucoup à rendre ces installations plus accessibles.

- **Améliorer l'accessibilité dans les zones clés**
  Nous avons entendu que les entrées et les espaces utilitaires (p. ex. cuisinettes, salles de réunion) présentaient souvent des obstacles à l'accessibilité. La signalisation fait aussi partie des obstacles mentionnés.

3.4 Voie à suivre

L'objectif stratégique qui oriente nos démarches relatives à l'environnement bâti dans le cadre de ce premier plan triennal sur l'accessibilité est d'améliorer l'accessibilité de nos technologies et de nos infrastructures. La présente section aborde exclusivement les résultats touchant à l'environnement bâti.

Résultat souhaité	Mesure	Source des données
Meilleure accessibilité de l'environnement bâti	Nombre de questions clés réglées en matière d'accessibilité et d'accommodement	Rétroaction des membres du personnel sur l'accessibilité
Meilleure accessibilité de l'environnement bâti	Nombre de questions d'audit réglées en matière d'accessibilité	Rapports d'audit sur l'accessibilité

3.4.1 Mesures

Au cours des années 2023 à 2025, le groupe Technologies et Infrastructures, en particulier les équipes responsables des projets immobiliers, dirigera la mise en œuvre des mesures suivantes à l'échelle de l'organisation :

- Poursuivre les missions d'audit confiées à des prestataires experts en la matière et en intégrer les résultats dans le programme d'accessibilité de notre secteur immobilier. Neuf audits sont prévus d'ici 2025.
- Collaborer avec les partenaires concernés par le processus d'approvisionnement (notamment notre équipe Approvisionnement, les fabricants et les fournisseurs) pour améliorer l'accessibilité des biens et des services qui touchent à l'environnement bâti.
- En collaboration avec les gestionnaires et Personnes et Culture, améliorer le processus d'accommodement en réponse aux demandes relatives à l'environnement bâti.
- Mettre à l'essai de nouvelles initiatives pour améliorer l'accessibilité de l'environnement bâti (p. ex. ascenseur à commande vocale actuellement à l'essai au Centre de radiodiffusion de Toronto; installation de distributeurs d'essuie-mains sans contact dans les toilettes).
- Recueillir et communiquer l'information sur l'accessibilité de nos stations partout au pays (comme cela s'est fait avec le Guide pratique sur l'accessibilité à la nouvelle Maison de Radio-Canada).
- Améliorer la communication réciproque entre l'équipe du secteur immobilier et les autres groupes interlocuteurs pour mieux recueillir les commentaires sur l'accessibilité de l'environnement bâti et en faire le suivi.
- Mettre à jour les normes d'accessibilité internes à la lumière des résultats d'audit, de la rétroaction, des consultations et des formations sectorielles sur le sujet.

4. Technologies de l’information et des communications

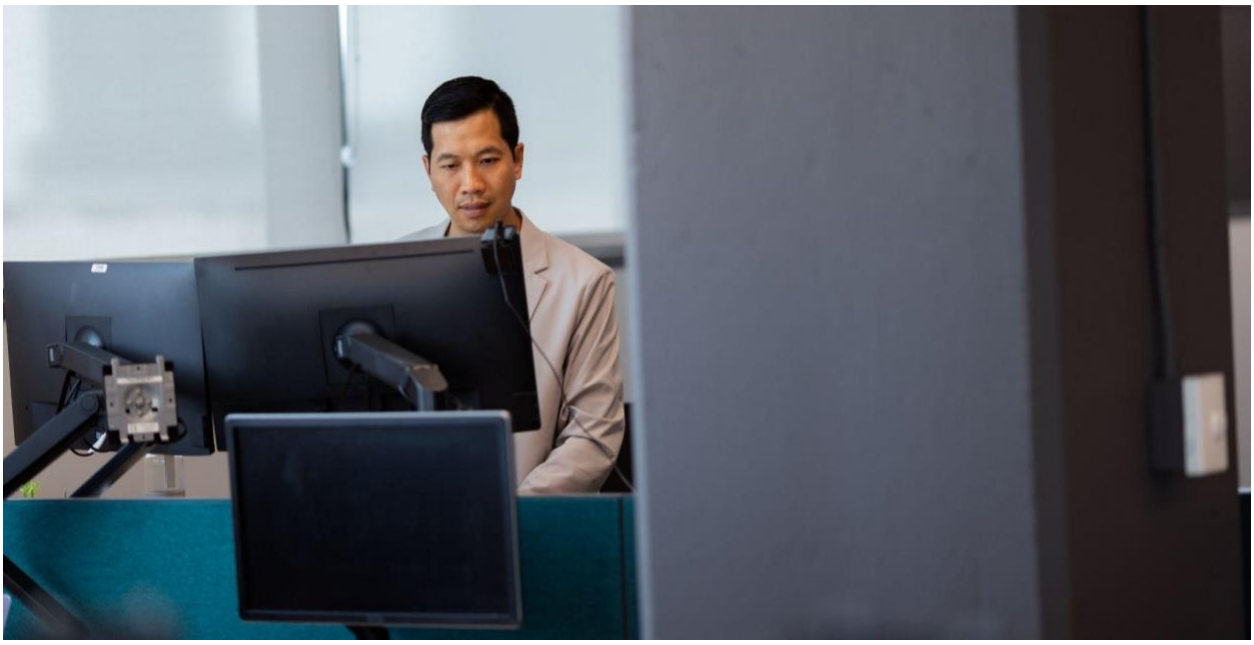

Un de nos espaces de travail.

4.1 Situation actuelle

Les technologies de l’information et des communications (TIC) couvrent notre écosystème numérique, les logiciels et les outils que nous utilisons pour travailler, ainsi que les technologies dont nous nous servons pour publier nos contenus. À mesure que notre offre numérique évolue et que de nouvelles technologies font leur apparition, nous voulons que les personnes vivant avec un handicap au Canada puissent compter sur nous pour leur fournir des services et des milieux de travail accessibles. La présente section aborde le dossier des TIC en ciblant notre site institutionnel ainsi que les technologies utilisées à l’interne. Le dossier des TIC dans son volet relatif au contenu et à la programmation de CBC/Radio-Canada est traité à la section Conception et prestation de programmes et de services.

4.2 Mesures

Dans la dernière année, CBC/Radio-Canada a cherché plus attentivement à repérer les obstacles à l’accessibilité qui existent dans le milieu de travail. À l’heure actuelle, l’expertise interne en matière d’accessibilité numérique repose largement sur les équipes spécialisées en la matière au sein des Services français (Radio-Canada) et des

Services anglais (CBC). Le groupe Technologies et Infrastructures a collaboré avec ces équipes pour recenser les obstacles et concevoir une feuille de route qui vise à combler les lacunes, présentée ci-dessous à la section Mesures.

4.3 Apprentissages

Au cours de nos consultations, nous avons dégagé plusieurs axes clés sur lesquels CBC/Radio-Canada peut encore agir pour éliminer les obstacles :

- **Améliorer l'accès aux technologies d'assistance au travail**
  Nous avons entendu que les membres du personnel souhaitaient avoir à disposition plus de renseignements et de ressources dans le domaine des technologies d'assistance au travail.

- **Recenser et régler les problèmes sur le site institutionnel**
  Nous avons entendu que certaines personnes rencontraient des obstacles en tentant d'accéder à l'information publiée sur le site institutionnel de CBC/Radio-Canada.

- **Acheter des biens et des services accessibles dans le domaine des TIC**
  Nous avons entendu qu'il serait bon d'enrichir les ressources et l'accompagnement des équipes pour les guider dans l'intégration de critères d'accessibilité au processus de sourçage de biens et de services rattachés aux TIC.

- **Développer les compétences du personnel en matière d'accessibilité numérique**
  Nous avons entendu que le personnel gagnerait à en savoir plus sur l'accessibilité numérique de façon à éliminer et à prévenir les obstacles dans le domaine des TIC.

4.4 Voie à suivre

L'objectif stratégique qui oriente nos démarches dans le cadre de ce premier plan triennal sur l'accessibilité est d'améliorer l'accessibilité de nos technologies et de nos infrastructures.

Résultat souhaité	Mesure	Source des données
Évaluation de l'accessibilité des biens et services rattachés aux TIC lors du processus d'approvisionnement	À élaborer	À élaborer
Meilleure accessibilité du site institutionnel	À élaborer	Rapport d'audit sur l'accessibilité des contenus numériques
Accès amélioré aux technologies d'assistance au travail	Rétroaction des membres du personnel sur l'accessibilité	Rétroaction des membres du personnel sur l'accessibilité
Compétences élargies du personnel de CBC/Radio-Canada en matière d'accessibilité numérique	Nombre de personnes qui suivent une formation interne sur l'accessibilité	Rapport sur la formation de CBC/Radio-Canada

4.4.1 Mesures

Au cours des années 2023 à 2025, la mise en œuvre des mesures suivantes est prévue à l'échelle de l'organisation :

- Améliorer l'accès aux technologies d'assistance grâce à la mise en place de ressources en libre-service et à leur promotion auprès du personnel.
- Développer les compétences en matière d'accessibilité en offrant une formation interne sur l'accessibilité numérique adaptée au poste occupé, dans un objectif de perfectionnement.
- Établir des critères techniques et des critères d'évaluation qui rendent compte de l'accessibilité dans les processus d'approvisionnement (voir les mesures présentées à la section Acquisition de biens, de services et d'installations - Voie à suivre).

- Procéder à un audit sur l'accessibilité numérique des contenus publiés en ligne et dans les médias sociaux, établir des plans pour remédier aux obstacles recensés et former les équipes créatrices de contenu de façon à prévenir les problèmes d'accessibilité habituels.

5. Communications, autres que les technologies de l'information et des communications

Un de nos studios d'enregistrement à Winnipeg.

La communication est au cœur même des activités du diffuseur public national. La présente section aborde les activités de communication liées à l'emploi, à l'environnement bâti et au transport. Les activités de communication liées à l'acquisition de biens, de services et d'installations sont présentées à la section Acquisition de biens, de services et d'installations. Les activités de communication liées à la conception et à la prestation de programmes et de services (contenu télévisuel, contenu radio et contenu numérique) sont présentées à la section Conception et prestation de programmes et de services.

5.1 Situation actuelle

Bien souvent, les communications de CBC/Radio-Canada sont la porte d'entrée à l'organisation pour les personnes intéressées par nos emplois, tandis que la persistance

d'obstacles nuit à l'expérience au travail de nos employés en poste. Par conséquent, améliorer l'accessibilité de nos communications viendra directement appuyer les objectifs présentés à la section Emploi – Voie à suivre.

5.2 Mesures

Sous la direction du groupe Développement d'entreprise, en particulier de l'équipe des Communications institutionnelles, nous avons activement cherché à repérer, à éliminer et à prévenir les obstacles communicationnels. Voici quelques faits saillants :

- Un sous-titrage codé accompagne les communications aux membres du personnel diffusées en direct (p. ex. rencontres virtuelles avec le personnel).
- Des transcriptions ou des notes de réunion sont fournies au personnel à la suite des rencontres virtuelles.
- Nous avons cherché à sensibiliser les collègues à l'importance de l'accessibilité au moyen d'articles publiés à l'interne et de communications institutionnelles.

5.3 Apprentissages

Nos consultations et l'analyse menée par les membres de notre comité directeur sur l'accessibilité nous ont permis d'établir trois grands axes d'action grâce auxquels CBC/Radio-Canada peut améliorer l'accessibilité de ses communications :

- **Faciliter l'accès aux ressources :** Nous avons entendu qu'une plus grande facilité d'accès aux ressources – fiches de conseils, guides, listes de fournisseurs et autres – aiderait à éliminer certains obstacles à l'accessibilité.
- **Uniformiser les pratiques de communication accessibles dans l'ensemble des équipes :** La fonction des communications étant décentralisée à CBC/Radio-Canada, nos discussions ont fait ressortir la nécessité de poursuivre les efforts de formation à l'accessibilité dans l'ensemble des équipes. Ainsi mieux outillées, sensibilisées et averties, elles produiront des communications plus accessibles.
- **Communiquer sur le handicap pour sensibiliser le personnel :** Nos discussions avec les membres du personnel ont fait ressortir l'importance de la communication pour faire tomber les obstacles liés aux attitudes dans le milieu de travail.

5.4 Voie à suivre

Les objectifs stratégiques qui orientent nos démarches relatives à la communication dans le cadre de ce plan triennal sur l'accessibilité sont d'améliorer l'inclusion des membres du personnel en situation de handicap et d'accroître l'accessibilité de nos contenus. Nos démarches se révéleront concluantes lorsque nous mesurerons une amélioration, d'une part, dans les domaines mentionnés précédemment à la section Améliorer l'inclusion des membres du personnel en situation de handicap et, d'autre part, dans les indicateurs ci-dessous sur l'accessibilité de nos communications institutionnelles :

Résultat souhaité	Mesure	Source des données
Meilleure accessibilité des contenus audio	Nombre de rencontres virtuelles avec les membres du personnel assorties d'une transcription	Données des Communications institutionnelles
Meilleure accessibilité des contenus vidéo ou visuels	Pourcentage de communications institutionnelles incluant le sous-titrage codé ou la vidéodescription	Données des Communications institutionnelles

5.4.1 Mesures

Au cours des années 2023 à 2025, les équipes de Développement d'entreprise et de Personnes et Culture mettront en œuvre les mesures suivantes à l'échelle de l'organisation :

- Offrir une formation interne aux spécialistes de la communication sur les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité.
- Établir des lignes directrices à l'intention des équipes de communication pour améliorer l'accessibilité du contenu audio, du contenu visuel et du contenu écrit qu'elles produisent.
- Utiliser les plateformes de communication interne pour faire la promotion de l'accessibilité et d'une culture organisationnelle qui valorise l'inclusion des personnes en situation de handicap (p. ex. articles sur l'intranet, blogue institutionnel, rencontres avec les membres du personnel).

6. Acquisition de biens, de services et d’installations

Station de CBC/Radio-Canada à Ottawa.

6.1 Situation actuelle

La politique sur l’approvisionnement de CBC/Radio-Canada repose sur un principe clé voulant que les activités d’approvisionnement de la Société cadrent avec ses objectifs en matière d’écoresponsabilité ainsi que d’équité, de diversité et d’inclusion – ce qui inclut les objectifs en matière d’accessibilité.

L’amélioration de l’accessibilité dans nos pratiques d’approvisionnement passe par trois grands axes d’action :

1. Améliorer l’accessibilité du processus de sourçage.
2. Définir et évaluer les critères techniques pertinents qui serviront à établir l’accessibilité du bien ou du service à acquérir.
3. Solliciter la participation des fournisseurs et les sensibiliser à nos préoccupations.

Améliorer l’accessibilité de nos pratiques d’approvisionnement est un jalon essentiel dans notre marche vers un Canada exempt d’obstacles d’ici 2040.

6.2 Mesures

Sous la direction des Finances, en particulier de l'équipe Gestion stratégique des approvisionnements, nous avons activement cherché à améliorer l'accessibilité dans nos pratiques d'approvisionnement.

La politique sur l'approvisionnement de CBC/Radio-Canada mise à jour en 2022 forme un cadre stratégique à l'appui de nos objectifs en matière d'accessibilité.

6.3 Apprentissages

Les consultations menées nous ont permis d'établir un levier clé pour améliorer l'accessibilité de nos pratiques d'approvisionnement, qui consiste à intégrer la participation d'experts fonctionnels au processus d'approvisionnement. À la lumière des commentaires recueillis, nous orienterons prioritairement les efforts de ce premier plan triennal sur les biens et les services rattachés aux TIC, en accord avec l'objectif d'améliorer l'accessibilité de nos technologies et de nos infrastructures.

6.4 Voie à suivre

Au cours des années 2023 à 2025, le service Gestion des approvisionnements dirigera la mise en œuvre des mesures suivantes à l'échelle de l'organisation :

- Mettre en place un nouveau portail des fournisseurs qui offre une possibilité accrue de faire affaire avec des fournisseurs issus de groupes sous-représentés, y compris des personnes en situation de handicap[2].
- Sur le site institutionnel lié à l'approvisionnement, publier notre nouveau code de conduite des fournisseurs voulant que ceux-ci appliquent les principes de la conception universelle, en éliminant les obstacles ou en prévenant le développement d'obstacles qui pourraient empêcher une personne d'utiliser de manière autonome les produits, services, solutions ou environnements offerts.
- Prendre en compte l'accessibilité dans nos activités d'approvisionnement en biens et services touchant aux TIC, et intégrer les critères ou exigences en matière d'accessibilité qui s'appliquent au processus d'approvisionnement.

[2] On compte parmi les groupes sous-représentés les femmes, les Autochtones, les personnes racisées, les personnes en situation de handicap et les membres des communautés LGBTQ2+. Pour en savoir plus, consulter le plan sur l'équité, la diversité et l'inclusion 2022-2025, *Cap sur le succès*.

7. Conception et prestation de programmes et de services

PUSH, une série non scénarisée de CBC.

7.1 Situation actuelle

CBC/Radio-Canada est le média public multiplateforme du Canada, fournissant des services qui englobent la radio, la télévision et le numérique. Des nouvelles au sport en passant par l'information et le divertissement, notre offre de grande qualité se décline quotidiennement sur diverses plateformes : sites web, diffusion en continu, baladodiffusion, télévision et radio. Nous tenons compte des multiples façons dont les gens interagissent avec nos contenus, et nous nous employons à rendre ces contenus accessibles.

7.2 Mesures

En vertu de la Loi sur la radiodiffusion, les services audiovisuels autorisés de CBC/Radio-Canada sont assujettis à plusieurs conditions de licence portant sur l'accessibilité de la programmation, avec pour objectif que le contenu audiovisuel réponde « aux besoins des Canadiens en situation de handicap ». On trouvera plus de détails sur ce point à la section Exigences en matière d'accessibilité prévues au titre de la Loi sur la radiodiffusion. Nos conditions de licence énoncent de nouvelles exigences de dépenses relatives aux productions indépendantes des producteurs issus des communautés méritant l'équité, notamment les producteurs en situation de handicap. Si ces conditions de licence déterminent les exigences de base à satisfaire, le diffuseur

public se doit d'établir des objectifs plus élevés en matière d'accessibilité. Outre les éléments techniques qui rendent le contenu accessible (p. ex. sous-titrage codé, vidéodescription, description sonore), la représentation des personnes en situation de handicap dans notre programmation s'arrime solidement à notre intention de renseigner, d'éclairer et de divertir les Canadiens et les Canadiennes.

Nous présentons ici les trois objectifs stratégiques qui orientent nos démarches dans le cadre de ce premier plan triennal, ainsi que plusieurs initiatives et projets menés à bien qui nous remplissent de fierté :

1. **Créer et promouvoir des contenus qui reflètent la diversité des personnes en situation de handicap vivant au Canada**

    - CBC/Radio-Canada réaffirme son rôle de diffuseur officiel canadien des Jeux Paralympiques en accueillant sur ses plateformes les Jeux de Paris 2024 et de Milano-Cortina 2026.

    - Sur nos plateformes, plusieurs nouveautés abordent les thèmes de l'accessibilité, comme les séries télévisées Fred l'handicapé de Radio-Canada et Push de CBC, produites avec la participation active de personnes en situation de handicap, tant en coulisses que devant la caméra.

    - La représentation dans notre programmation jeunesse est une priorité, comme le montrent les séries de Radio-Canada L'agent Jean et Les derniers rescapés, dont certains personnages principaux ont un handicap, et l'émission Silly Paws de CBC Kids, qui offre du contenu en ASL aux enfants sourds et à leurs familles.

2. **Accroître les occasions pour les créateurs et créatrices en situation de handicap dans l'industrie médiatique**

    - En mars 2023, nous avons organisé un événement intitulé L'accessibilité à l'honneur, en collaboration avec Accessibilité Média Inc., le Comité paralympique canadien et l'Office de la représentation des personnes handicapées à l'écran. Les échanges ont porté sur les succès qui rendent le Canada plus accessible, devant comme derrière la caméra.

- L'équipe de Radio-Canada OHdio s'est associée avec des créateurs et créatrices en situation de handicap pour créer deux balados qui seront bientôt offerts au public.

- En partenariat avec le ReelAbilities Film Festival Toronto, CBC a lancé l'initiative AccessCBC, offrant formation, mentorat et soutien financier pour certains projets sélectionnés dans le but d'appuyer la création de contenus audiovisuels (contenus scénarisés et documentaires).

3. Accroître l'accessibilité de nos contenus avec un accent sur le numérique

- Dans les deux dernières années, Radio-Canada et CBC ont mené à bien plusieurs projets axés sur la production de contenu en langue des signes, respectivement en langue des signes québécoise (LSQ) et en langue des signes américaine (ASL). Soutenus financièrement par le Fonds pour l'accessibilité de la radiodiffusion (FAR), ces projets ont donné lieu à une étude sur les besoins des personnes sourdes utilisant la LSQ et à l'élaboration d'un guide sur la production de contenu en ASL. En 2022, CBC a reçu du FAR un appui financier supplémentaire dans le cadre de son projet d'optimisation du sous-titrage pour les enfants en situation de handicap, actuellement en cours. Tous les résultats seront communiqués au CRTC et à d'autres organismes offrant du contenu destiné aux enfants en situation de handicap.

- Les émissions Aujourd'hui l'histoire et Les faits d'abord d'ICI RADIO-CANADA PREMIÈRE, The Current et As It Happens de CBC Radio One, Front Burner de CBC News ainsi que plusieurs balados de CBC sont offerts avec la transcription intégrale des épisodes. Notre offre de contenu transcrit évolue!

- CBC/Radio-Canada respecte toujours les conditions de licence relatives à la vidéodescription sur ses services audiovisuels autorisés, profitant de l'occasion pour enrichir sa programmation avec vidéodescription sur les plateformes de diffusion en continu CBC Gem et ICI TOU.TV. Nous avons d'ailleurs créé un outil utilisé à l'interne pour suivre le volume de contenus avec description diffusés sur ces deux plateformes, ce qui permet d'établir des cibles à atteindre en vue d'augmenter notre volume.

- S'il y a lieu, le contenu publié sur les sites web de CBC et de Radio-Canada inclut un texte de remplacement décrivant les images intégrées.

7.3 Apprentissages

Nos consultations publiques sur l'accessibilité ont été extrêmement utiles en ce qu'elles nous ont permis d'entendre des personnes en situation de handicap de partout au pays s'exprimer sur les pistes que le diffuseur public pourrait explorer pour améliorer sa programmation et ses services.

- **Accroître la représentation des personnes en situation de handicap dans notre contenu**
    - Nous avons entendu qu'il était tout aussi important de présenter plus de personnes en situation de handicap dans nos émissions, à l'animation et en tant qu'invitées, que d'assurer la représentation de ces dernières dans le choix des sujets et l'angle adopté pour les traiter.

- **Élargir les possibilités des créateurs et créatrices en situation de handicap**
    - Nous avons entendu qu'en offrant plus d'occasions de réseautage, de développement et de production aux créateurs et créatrices en situation de handicap, nous pouvons être un chef de file dans l'industrie des médias.

- **Enrichir l'offre de formation aux professions des médias**
    - Nous avons entendu qu'une offre de formation enrichie pourrait aider à améliorer la communication et les interactions entre journalistes et personnes en situation de handicap, en amenant les gens des médias à utiliser un langage inclusif, à fournir un accommodement aux personnes invitées et à reconnaître
      le capacitisme.

- **Faciliter le repérage du contenu sur le handicap et l'accessibilité**
    - Nous avons entendu qu'il y avait des pistes à explorer pour améliorer l'expérience de navigation sur nos plateformes numériques, en particulier quand les personnes cherchent du contenu en lien avec le handicap.

- **Améliorer l'accessibilité du contenu**
    - Nous avons recueilli des suggestions ciblées pour améliorer les fonctions d'accessibilité du contenu, notamment en ce qui concerne le sous-titrage codé, la description sonore et la vidéodescription, le recours aux avertissements relatifs au contenu, ainsi que l'accès au contenu audio

transcrit sur demande, au contenu en langue des signes (LSQ et ASL) et au contenu en langage clair.

- **Faire levier dans l'élimination les obstacles liés aux attitudes**
    - Nous avons entendu que CBC/Radio-Canada avait un rôle central à jouer pour aider à éliminer les obstacles liés aux attitudes au Canada, ceci passant notamment par une plus large représentation des personnes en situation de handicap dans le contenu créé et diffusé.

Pour une cuisine accessible à tout le monde, dossier de Mordu sur les réalités des personnes en situation de handicap derrière les fourneaux.

7.4 Voie à suivre

Trois objectifs stratégiques orientent nos démarches dans le cadre de ce premier plan triennal :

1. Créer et promouvoir des contenus qui reflètent la diversité des personnes en situation de handicap vivant au Canada.
2. Accroître les occasions pour les créateurs et les créatrices en situation de handicap dans l'industrie médiatique.
3. Accroître l'accessibilité de nos contenus avec un accent sur le numérique.

7.4.1 Créer et promouvoir des contenus qui reflètent la diversité des personnes en situation de handicap vivant au Canada

Jeux paralympiques. Volley-ball. Entraînement de volley-ball assis Femmes canadiennes 2021 Tokyo, Japon.

CBC/Radio-Canada s'est engagée à refléter la diversité de ce pays dans toute sa richesse, en mettant en valeur nos différentes perspectives et tout ce qui nous rassemble. Cette volonté implique de représenter les personnes en situation de handicap dans nos contenus. Nous voulons poursuivre nos efforts en ce sens, avec l'intention de véritablement toucher nos auditoires. Nos démarches se révéleront concluantes lorsque nous mesurerons une perception plus positive chez les personnes qui consomment nos contenus.

Résultat souhaité	Mesure	Source des données
Programmation de CBC et Radio-Canada reflétant mieux la réalité des personnes en situation de handicap	Pourcentage d'utilisateurs d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que CBC/Radio-Canada reflète la réalité des personnes en situation de handicap dans son contenu	Sondage de perception portant sur le mandat et la vision

Au cours des années 2023 à 2025, la mise en œuvre des mesures suivantes est prévue :

- Financer la création de nouveaux contenus qui représentent les personnes en situation de handicap.
- Souligner les grands événements sur le thème du handicap et de l'accessibilité, comme la Semaine nationale de l'accessibilité.
- Augmenter la représentation des personnes en situation de handicap dans nos banques d'images.
- Élaborer des ressources de formation sur le handicap et la représentation à l'intention des équipes créatrices de contenu.

7.4.2 Accroître les occasions pour les créateurs et créatrices en situation de handicap dans l'industrie médiatique

CBC/Radio-Canada s'emploie à accroître les occasions pour les créateurs et les créatrices en situation de handicap dans ses effectifs et plus largement dans l'industrie des médias. Au cours des années 2023 à 2025, la mise en œuvre des mesures suivantes est prévue :

- Offrir des occasions de réseautage, de développement et de production aux créateurs et créatrices en situation de handicap, grâce à divers projets et programmes tels que AccessCBC et Synergies.
- Établir des partenariats avec d'autres organisations de l'industrie des médias pour mener à bien des projets visant à élargir les possibilités des créateurs et créatrices en situation de handicap.

Parallèlement aux activités présentées ci-dessus, CBC/Radio-Canada s'engage à produire deux nouveaux rapports, conformément à la décision de radiodiffusion CRTC 2022-165 :

- Un rapport sur la diversité de l'effectif, conformément aux conditions de licence 80 à 82 énoncées à l'annexe 3;

- Un rapport de production, conformément à la condition de licence 77 énoncée à l'annexe 3.

Le rapport sur la diversité de l'effectif présentera les données relatives aux postes ayant une incidence directe sur le contenu en raison de l'apport créatif, de la prise de décision et du contrôle éditorial qui s'y rattachent. Le rapport de production regroupera les renseignements sur l'auto-identification des personnes occupant un poste clé de création en production audiovisuelle. Ces rapports fourniront à CBC/Radio-Canada une compréhension affinée des lacunes et des possibilités relatives au travail avec les créateurs et créatrices en situation de handicap, qui orientera les démarches de la Société.

7.4.3 Accroître l'accessibilité de nos contenus avec un accent sur le numérique

Les Canadiens et les Canadiennes se tournent de plus en plus vers le numérique dans leurs habitudes liées à la consommation des médias. En conséquence, offrir une programmation accessible doit nécessairement constituer pour nous un engagement à long terme, ce qui implique de poursuivre nos efforts pour reconnaître, éliminer et prévenir les obstacles non seulement sur les plateformes linéaires, mais aussi, et dans la même mesure, dans l'environnement numérique.

Les mesures présentées dans les lignes qui suivent dépassent les exigences énoncées dans nos conditions de licence, ce qui reflète notre ambition d'être un chef de file mondial en matière d'accessibilité.

Voici les résultats que nous souhaitons atteindre :

1. Une meilleure accessibilité du **contenu audio**.
2. Une meilleure accessibilité du **contenu vidéo ou visuel**.
3. Une meilleure accessibilité du **contenu écrit**.

Au cours des années 2023 à 2025, la mise en œuvre des mesures suivantes est prévue :

Contenu audio

- Accroître le sous-titrage codé sur les plateformes numériques, en particulier dans les diffusions web et les médias sociaux.
- Créer et offrir davantage de contenu audio transcrit sur demande.
- Chercher à faciliter le repérage du contenu audio transcrit.
- Sonder la possibilité d'ajouter un système automatisé de sous-titrage codé au contenu numérique.

Contenu vidéo ou visuel

- Fournir l'interprétation en LSQ et en ASL dans la couverture des événements d'envergure nationale[3].
- Enrichir la programmation en LSQ et en ASL.
- Offrir une formation interne sur les bonnes pratiques en matière de description sonore.
- Mener un projet de recherche sur les bonnes pratiques en matière de vidéodescription.

Contenu écrit

- Ajouter des fonctions de synthèse vocale.

Pour chacun des buts susmentionnés, les progrès seront évalués selon les paramètres propres aux projets et au moyen d'une grande variété de mesures; les données de référence sont à venir.

En parallèle, CBC/Radio-Canada s'engage à enrichir l'offre de formation pour les membres du personnel, particulièrement les équipes créatrices de contenu. Dans cette optique, nous nous engageons à concevoir et à donner de nouvelles formations, et nous évaluerons l'effet de ces mesures par le nombre de personnes participant à une formation sur l'accessibilité.

[3] Élections, cérémonies du jour du Souvenir, Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, célébrations de la fête du Canada, Jeux Olympiques et Paralympiques, galas de remises de prix, couronnements et funérailles de chefs d'État.

Résultat souhaité	Mesure	Source des données
Connaissances et compétences accrues à l'interne pour la création de contenu accessible	Nombre de personnes qui suivent une formation interne sur l'accessibilité	Rapport sur les formations de CBC/Radio-Canada

8. Transport

Le transport n'est pas un secteur d'activité clé à CBC/Radio-Canada. Nos consultations ont néanmoins mis au jour un obstacle propre à cette catégorie, qui porte sur l'accès aux véhicules adaptés pour les journalistes ou les membres des équipes de production. Dans la mesure où un véhicule adapté répond précisément aux besoins de la personne au volant, notre objectif visant l'amélioration du processus d'accommodement dans le cadre du pilier *Emploi* nous permettra de mieux traiter les enjeux propres au transport accessible.

9. Exigences en matière d'accessibilité prévues au titre de la *Loi sur la radiodiffusion*

En studio dans la nouvelle Maison de Radio-Canada à Montréal.

Les services audiovisuels autorisés de CBC/Radio-Canada[4] doivent respecter plusieurs conditions de licence établies en vertu de la Loi sur la radiodiffusion et portant sur l'accessibilité, tout spécialement la fourniture de sous-titrage, de vidéodescription et de description sonore dans sa programmation. Les conditions de licence pertinentes pour la reconnaissance, l'élimination et la prévention des obstacles sont expliquées ci-dessous, accompagnées de leurs sources. Les paragraphes 9(4) ou 10(1) de la Loi sur la radiodiffusion n'énoncent aucune ordonnance ou règle s'appliquant à CBC/Radio-Canada et portant sur la reconnaissance, l'élimination ou la prévention des obstacles.

Sous-titrage codé

On entend par sous-titrage la présentation à l'écran d'un texte qui correspond à la composante sonore d'une émission. Le sous-titrage, qui défile sur bande, en général au bas de l'écran, est une version écrite de tout contenu sonore essentiel à la compréhension, comme les dialogues à l'écran, certains effets sonores et autres détails non verbaux comme l'identité du protagoniste et le ton de sa réplique[5].

Dans ses services audiovisuels autorisés, CBC/Radio-Canada doit :

- sous-titrer 100 % des émissions de langue française et de langue anglaise diffusées au cours de la journée de radiodiffusion;
- veiller à ce que la publicité, les messages de commanditaires et les messages promotionnels de langues française et anglaise soient sous-titrés;
- mettre en place un système de surveillance afin de s'assurer, pour tout signal sous-titré, que le signal approprié est sous-titré, que le sous-titrage est inclus dans le signal diffusé et qu'il parvient, dans sa forme originale, au distributeur de ce signal;
- respecter les normes de qualité du sous-titrage codé de langue française et de langue anglaise établies par le CRTC[6].

---

[4] Les services audiovisuels autorisés de CBC/Radio-Canada regroupent ICI TÉLÉ (réseau et stations), CBC Television (réseau et stations), ICI ARTV, ICI ARTV, ICI RDI, CBC News Network et *documentary* Channel.

[5] Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-54, paragraphe 1.

[6] Annexe 1 de la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-436, conditions de licence 9 à 11; annexe 2 de la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-436, conditions de licence 11 à 14; annexe de la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-436, conditions de licence 7 à 9.

Vidéodescription

La vidéodescription (aussi appelée description vidéo ou description narrative) consiste en une description orale des principaux éléments visuels d'une émission, comme les décors, les costumes ou le langage corporel[7].

Sur ICI TÉLÉ, CBC Television, ICI ARTV et documentary Channel, la Société doit fournir la vidéodescription pour toute la programmation de langue française et de langue anglaise diffusée aux heures de grande écoute (c'est-à-dire entre 19 h et 23 h) et tirée des catégories d'émissions 2b) Documentaires de longue durée, 7 Émissions dramatiques et comiques, 9 Variétés, 11a) Émissions de divertissement général et d'intérêt général et 11b) Émissions de téléréalité, ou ciblant les enfants d'âge préscolaire (0-5 ans) et les enfants (6-12 ans)[8].

Sur ICI EXPLORA, ICI RDI et CBC News Network, la Société doit fournir, d'ici le 1er septembre 2025, au moins quatre heures de vidéodescription par semaine de radiodiffusion, si le service diffuse au moins quatre heures de programmation de langue française ou de langue anglaise tirée de l'une des catégories d'émissions susmentionnées[9].

Description sonore

La description sonore consiste en la lecture à haute voix par un narrateur des informations textuelles et graphiques clés apparaissant à l'écran pendant des émissions d'information[10].

Dans ses services audiovisuels autorisés, CBC/Radio-Canada doit accompagner de description sonore tous les éléments clés des émissions d'information canadiennes, y compris les émissions de nouvelles[11].

---

[7] Annexe 1 de la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-436, définition de *vidéodescription*.
[8] Annexe 3 de la décision de radiodiffusion CRTC 2022-165, condition de licence 38.
[9] Annexe 2 de la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-436, condition de licence 17; annexe de la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-436, condition de licence 11.
[10] Annexe 1 de la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-436, définition de *description sonore*.
[11] Annexe 1 de la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-436, condition de licence 13; annexe 2 de la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-436, condition de licence 16; annexe de la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-436, condition de licence 10.

10. Consultations

À la Bibliothèque publique de Toronto, lors de l'une de nos consultations sur l'accessibilité.

L'expérience des personnes en situation de handicap a d'emblée motivé et orienté l'élaboration de ce plan. La démarche s'est amorcée à l'interne, avec l'appui de nos deux conseils consultatifs des personnes en situation de handicap. Les consultations externes se sont échelonnées de novembre 2022 à janvier 2023, et les consultations avec les membres du personnel se sont poursuivies jusqu'en mars 2023. C'est sur les propos recueillis lors de nos consultations internes et externes que s'appuie le plan sur l'accessibilité de CBC/Radio-Canada pour 2023-2025.

10.1 Conseils consultatifs des personnes en situation de handicap

Les conseils consultatifs des personnes en situation de handicap, l'un en français et l'autre en anglais, façonnent largement l'approche de la Société en matière d'accessibilité. Collectivement, leurs membres cumulent plus de 150 ans d'expérience au sein de CBC/Radio-Canada. Depuis décembre 2021, ces conseils se sont réunis à 10 reprises sous la supervision de la responsable de l'accessibilité pour établir les priorités et les objectifs stratégiques du plan sur l'accessibilité de la Société, et réfléchir aux activités proposées. Leurs conseils et leurs commentaires se retrouvent dans les sections Apprentissages du présent document.

10.2 Consultation des membres du personnel

Les membres du personnel de CBC/Radio-Canada ont eu la possibilité de participer à nos consultations sur l'accessibilité. Vingt séances se sont déroulées en ligne et en personne dans différentes stations du pays : elles ont rassemblé 152 participants et participantes, sans compter les nombreuses autres personnes qui ont partagé leurs réflexions dans des discussions individuelles avec la responsable de l'accessibilité. Nous avons également consulté les porte-parole des syndicats par l'entremise du comité équité, diversité et inclusion (CEDI) mixte. Leurs conseils et leurs commentaires se retrouvent dans les sections Apprentissages du présent document, en particulier à la section Emploi.

10.3 Consultations publiques

Il est important pour le diffuseur public national d'entendre ce que les personnes en situation de handicap de partout au pays ont à dire sur les obstacles qu'elles rencontrent. Voilà pourquoi nous avons entrepris un processus de consultation publique à l'échelle pancanadienne en novembre 2022. Conçu avec l'accessibilité en tête, le processus combinait trois formats de consultation : rencontres en personne, rencontres en virtuel et questionnaire en ligne. Sur une période de 10 semaines, plus de 20 séances de consultation se sont déroulées dans 8 villes du pays, dans 4 langues : français, anglais, LSQ et ASL.

Au total, les séances ont réuni 181 participants et participantes, en présentiel et en ligne, tandis que 658 personnes en situation de handicap et 115 personnes aidantes ont rempli notre questionnaire en ligne. Leurs points de vue se retrouvent dans les sections Apprentissages du présent document.

11. Principes énoncés dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*

Le présent plan se fonde et s'aligne sur les principes énoncés dans la Loi canadienne sur l'accessibilité.

12. Remerciements

Nous tenons à remercier de nouveau les personnes qui ont participé à nos consultations. Leurs réflexions façonnent l'avenir de l'accessibilité à CBC/Radio-Canada.

Enfin, ce plan n’aurait pas été possible sans la contribution des nombreux membres du personnel qui ont aidé à son élaboration sans ménager leurs efforts. Notre plan est véritablement propulsé par l’apport des personnes en situation de handicap, et nous les remercions de contribuer à faire de CBC/Radio-Canada le diffuseur public exempt d’obstacles que le Canada mérite.

À la Bibliothèque publique de Toronto, lors de l’une de nos consultations sur l’accessibilité.